

PLR.Les Libéraux-Radicaux, case postale, 3001 Berne

Département fédéral des affaires étrangères DFAE
Département fédéral de l'économie, de la
formation et de la recherche DEFR

Berne, 20 septembre 2023
VL CI

Expédition électronique : IZA25-28@eda.admin.ch

Stratégie de coopération internationale 2025–2028 **Prise de position du PLR.Les Libéraux-Radicaux**

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer dans le cadre de la consultation de l'objet mentionné ci-dessus. Le PLR transmet ci-dessous sa prise de position.

1. Contexte

Le monde fait face à des changements et des défis de taille : la guerre en Ukraine, la pandémie de Covid-19, le changement climatique et des conflits toujours plus longs. En tant que pays développé, la Suisse doit employer la coopération internationale comme un outil pour répondre à ces défis, assurer ses intérêts en matière de politique extérieure et sécuritaire et pour renforcer son rôle sur la scène internationale. Le PLR souligne en outre la longue tradition humanitaire de notre pays et son rôle particulier en tant que pays hôte. Les valeurs de notre pays (liberté, indépendance, démocratie, droits du peuple, état de droit, respect de la dignité humaine, etc.) fondent l'engagement de la Suisse en matière d'aide d'urgence et de coopération au développement, comme le rappelle les articles 2 al. 1 et 54 de notre constitution.

2. Résumé de notre position

De manière générale, le PLR salue les trois critères selon lesquels la CI est établie : besoins sur place, valeur ajoutée de la Suisse en comparaison internationale et intérêts de la Suisse à long terme. Il apporte une nouvelle fois son soutien à la focalisation géographique et thématique, pour des questions de rapport entre l'efficacité et les ressources à disposition. Il propose également une nouvelle réduction du nombre de pays prioritaires, qui doit pouvoir se faire à terme. L'objectif étant d'avoir plus d'impact avec autant de moyens. Dans ce sens, le PLR soutient également la poursuite du renforcement de la coopération avec le secteur privé afin de mobiliser des fonds supplémentaires à des fins de développement. Cela permet également de garantir une CI proche du marché et donc durable.

Le PLR soutient le Conseil fédéral dans son opinion selon laquelle les efforts contre le changement climatique sont absolument essentiels, y compris dans la coopération internationale, et notamment au regard de la migration illégale. De tels programmes de CI en faveur du climat doivent toujours avoir pour objectif la réduction de la pauvreté.

Le PLR se prononce par ailleurs en faveur du financement prévu pour l'Ukraine visant à couvrir une partie des besoins actuels et de ces quatre prochaines années. Le PLR peut en l'état de la situation soutenir cette proposition de répartition budgétaire du Conseil fédéral : la proposition tient compte de manière équilibrée tant des pays en développement que des intérêts de la Suisse en matière de

politique étrangère et de sécurité en raison de la guerre en Ukraine. Par contre, des moyens financiers supplémentaires en dehors de la CI devraient être trouvés pour la « reconstruction » à proprement parlé de l'Ukraine, tout en respectant le frein à l'endettement.

Le PLR salue que la stratégie intègre la migration en tant qu'objectif à part entière. Il réitère toutefois la demande qu'il avait formulée dans le passé : la coopération au développement doit être conditionnellement liée aux questions migratoires. Les pays qui coopèrent dans le domaine des retours devraient pouvoir bénéficier d'un soutien plus important de la part de la DDC ou du SECO. Les efforts investis par un pays dans la coopération en matière migratoire (retours) devraient être un critère dans l'évaluation des pays cibles.

En matière de budget, les 5 crédits d'engagement et le crédit supplémentaire dédié à l'aide humanitaire (Ukraine) doivent être observés dans le contexte général du budget de la Confédération. Alors que nous vivons dans un contexte économique difficile et que des mesures d'économie sont prévues, l'enjeu sera de maintenir une CI efficace face aux défis de la coopération internationale. Le PLR soutient sur le principe le plafond de 11.45 milliards de francs proposé et la répartition budgétaire prévue.

Par ailleurs, le PLR se réjouit de voir que sa requête formulée en 2019 est intégrée dans la présente stratégie, soit une augmentation du crédit d'engagement de l'aide humanitaire, qui passera de 20% à 25% du budget total de la CI. Le PLR demandait que ce domaine, pour lequel la Suisse a une réelle plus-value, soit encore renforcé dans le cadre budgétaire. Cela va donner au Département fédéral des affaires étrangères plus de flexibilité budgétaire, afin de pallier les imprévus de l'histoire (Covid, Guerre en Ukraine).

Ci-dessous, vous trouverez les réponses du PLR aux trois questions expressément posées dans le cadre de cette consultation, ainsi qu'un chapitre intégrant des commentaires supplémentaires.

3. Réponses aux trois questions posées dans le cadre de la consultation

3.1. Objectifs de la CI suisse : Estimez-vous que les quatre objectifs de développement et les objectifs spécifiques retenus sont pertinents ?

Le PLR soutient les quatre objectifs de développement (1) développement humain, 2) développement économique durable 3) climat et environnement, 4) paix et gouvernance).

Il soutient également les objectifs spécifiques retenus, tout comme les enjeux clés qui bénéficieront d'une attention renforcée : santé, migration, démocratie, secteur privé et lutte contre la faim. En détails, il fait les commentaires suivants :

Migration - Le PLR salue que la stratégie intègre la migration en tant qu'objectif à part entière. Ce domaine pose des défis de taille, qui tendront à gagner encore en importance ces prochaines années. La CI doit viser à créer des alternatives à la migration irrégulière en créant des perspectives sur place et à trouver les meilleures solutions possibles pour intégrer les migrants et les personnes déplacées dans les pays en développement. Cela empêche la fuite des cerveaux sur place et renforce la capacité de développement de ces pays. Le PLR réitère ici la demande qu'il avait déjà formulée dans le passé : la coopération au développement doit être conditionnellement liée aux questions migratoires. Les pays qui coopèrent dans le domaine des retours devraient pouvoir bénéficier d'un soutien plus important de la part de la DDC ou du SECO. Les efforts investis par un pays dans la coopération en matière migratoire (retours) devraient être un critère dans l'évaluation des pays cibles.

Santé - Le focus sur la santé est tout à fait pertinent. Des conditions sanitaires suffisantes sont essentielles au développement des pays et la pandémie de COVID-19 a sonné l'alerte : les pandémies font fi des frontières et une gestion coordonnée au niveau international des crises sanitaires est urgente.

Secteur privé - Le PLR se réjouit que le renforcement du secteur privé et le soutien à la création de PME reste une préoccupation de la CI. Le secteur privé est gage de création d'emplois et donc de développement (économique) et par effet ricochet d'une amélioration des conditions de vie. Le PLR soulève notamment la volonté de rapprocher le secteur privé et les institutions publiques de formation,

un secteur où notre pays à une grande expertise. Le Message mentionne également la mobilisation du secteur privé dans le financement de la CI. En vue d'une situation budgétaire difficile, le PLR soutient bien évidemment cette démarche qui intègre le secteur privé dans la réalisation de projets. Le secteur privé doit être un pilier central de la CI. Cela permet également de garantir une CI proche du marché et donc efficace et durable.

Climat et environnement – Le focus sur la lutte contre la faim et l'eau est à soutenir. Au rythme du changement climatique et des guerres, qui perturbent les chaînes d'approvisionnement et provoquent des déplacements de population - parfois loin des zones d'approvisionnement - la sécurité alimentaire et l'or bleu restent des enjeux cruciaux. Tout comme la transition énergétique, sur laquelle la stratégie met également un accent.

Démocratie et égalité – Le PLR approuve les sous-objectifs comme le renforcement de la démocratie, l'augmentation des droits de participation de la société civile dans les processus politiques, l'implication à part égale des femmes dans les décisions, la garantie de l'état de droit et de la séparation des pouvoirs : des principaux cardinaux pour toute démocratie. La lutte contre la désinformation, comme moyen de préserver la démocratie, est également à saluer. L'implication des minorités dans les décisions pourrait par ailleurs être ajouté : la Suisse a une grande expertise en la matière, grâce à son système helvétique. Par ailleurs, le PLR estime particulièrement important que la Suisse se montre active dans le renforcement de l'Etat de droit (gouvernance) dans les pays cibles. Il convient en outre de donner (encore) plus d'importance et de visibilité aux thèmes de « l'identité (numérique) » et des « droits de propriété » en tant que catalyseurs du développement.

Nouvelles technologies : Le PLR salue l'accent mis sur les nouvelles technologies, qui peuvent être vectrices d'emplois, simplifier les processus administratifs et rendre accessibles certains services à une large population. Les nouvelles technologies, comme la stratégie le souligne, doivent être promues partout où c'est possible, tout en évitant la fracture numérique.

3.2. Focus géographique : Estimez-vous la focalisation géographique proposée pertinente ?

Dans sa réponse à la consultation sur la Stratégie de coopération internationale 2021-2024, le PLR s'était déjà déclaré en faveur d'un recadrage des zones géographiques et des pays à couvrir. Guidée par la conviction que nous pouvons faire plus avec autant de moyens, le PLR appelle à une nouvelle réduction du nombre de pays prioritaires au niveau de la coopération au développement de la DDC et du SECO. Cette réduction doit se faire de façon graduelle, au fur et à mesure que des projets se terminent et non pas de façon précipitée.

Pour le reste, le PLR soutient l'inclusion des pays confrontés à des crises humanitaires prolongées dans la liste des pays prioritaires.

3.3. Ukraine : Soutenez-vous l'allocation des ressources proposée pour l'Ukraine ?

L'intérêt que revêt la stabilité en Ukraine et dans la région pour la Suisse est indiscutable. Notre pays a les capacités de soutenir l'Ukraine (pays qui subit l'agression de l'Etat russe, en violation du droit international) dans plusieurs domaines, comme l'aide humanitaire, l'aide d'urgence, le déminage et l'aide à la reconstruction. La présence de la Suisse de longue date dans ce pays légitime un appui renforcé.

Le PLR se prononce en faveur du financement proposé pour l'Ukraine visant à couvrir une partie des besoins actuels et ceux des quatre prochaines années, en coopération avec les autres pays actifs. Par contre, des moyens financiers supplémentaires, en dehors de la CI, devraient être trouvés pour la « reconstruction » à proprement parlé de l'Ukraine, tout en respectant le frein à l'endettement. Le PLR attire également l'attention sur l'incertitude autour des besoins à venir en Ukraine. A la vue d'une guerre qui perdure, les besoins réels sont pour l'heure inconnus. Notre pays doit coordonner/coopérer

étroitement son soutien avec les autres pays donateurs. Ils doivent définir ensemble une clé de répartition et la Suisse doit faire sa part.

Le PLR peut en l'état de la situation soutenir cette proposition de répartition budgétaire du Conseil fédéral : la proposition tient compte de manière équilibrée tant des pays en développement que des intérêts de la Suisse en matière de politique étrangère et de sécurité en raison de la guerre en Ukraine.

4. Commentaires supplémentaires

4.1. Approche multilatérale

Comme le relève le rapport explicatif, « [...] les besoins humanitaires sont estimés à 339 millions de personnes » en 2023, ce qui représente environ 40 fois la population de la Suisse. Notre pays ne peut pas agir seul. Les problèmes régionaux et globaux doivent trouver des réponses au niveau multilatéral ou international, c'est pourquoi le PLR se réjouit que la CI considère comme capitale la collaboration à ces niveaux. La Suisse doit cependant davantage coopérer avec les pays qui partagent les mêmes intérêts qu'elle. Elle doit agir là où elle a un avantage comparatif et une expertise particulière. Tout chevauchement de compétences et d'activités doit être évité. En ce sens, la coopération avec les ONG et les entreprises compétentes, dans les pays de projets notamment, doit être renforcée. Par ailleurs, la Suisse devrait pouvoir bénéficier d'une meilleure visibilité lorsqu'elle participe financièrement à des fonds dans des organes multilatéraux.

4.2. Efficacité de la CI

La CI doit être efficace et efficiente. Le PLR reconnaît le travail des collaboratrices et collaborateurs à la DDC et au SECO et leurs efforts en ce sens. Une évaluation solide des projets doit être une priorité, afin de pouvoir les recalibrer au besoin et mettre à un terme à ceux qui n'atteignent pas les objectifs. Des évaluations d'impact basées sur des données tangibles et solides devraient être la norme. La Suisse pourrait apprendre des autres pays dont l'efficacité est avérée et intégrer les bonnes pratiques. Aussi, la fongibilité et la corruption doivent faire l'objet d'une attention particulière : il convient d'empêcher que les fonds de développement suisses soient utilisés pour remplacer des investissements prévus par le pays bénéficiaire (fongibilité). Dans le même ordre d'idée, la Suisse doit vérifier et s'assurer que l'argent de la coopération ne finisse pas dans les poches d'individus corrompus.

4.3. Partenariat avec des ONG et gestion locale

La Suisse doit coopérer étroitement avec les ONG qui bénéficient d'une connaissance fine des contextes dans lesquels les projets sont mis en œuvre. Cependant, la DDC et le SECO doivent s'assurer de l'efficacité des ONG avec lesquelles ils travaillent. Le PLR souhaite obtenir plus d'information concernant la stratégie mise en place pour s'assurer que l'argent du contribuable va bel et bien aux projets. Par ailleurs, toute relation de dépendance de certains Etats ou acteurs envers la CI et le travail des ONG doit être évitée.

Aussi, aucun moyen financier de la DDC/du SECO ne devrait être alloué à des campagnes politiques. Pour ces dernières, les ONG doivent faire des appels de fonds et tenir une comptabilité transparents et séparés.

Nous vous remercions pour l'attention portée à notre prise de position et restons à disposition pour toute question.

Avec nos meilleurs messages.

PLR.Les Libéraux-Radicaux

Président



Thierry Burkart
Conseiller aux États

Secrétaire général



Jon Fanzun